

AVIS APRES FORMATION : HABILITATION ELECTRIQUE
Stagiaire : Monsieur William ABADIE

- Formation INITIALE
 Formation RECYCLAGE

À l'attention de M. ROBIC Xavier

Monsieur William ABADIE a suivi du 8 au 10 janvier 2018, pour une durée de 3 jour(s), dont 9 heures de pratique, au sein de l'organisme de formation Ges COF, le stage de formation à la prévention du risque électrique animé par Fabrice EBOUE et intitulé : Formation initiale B1 B2 BR BC B2V - BR - BC

Au cours de ce stage, Monsieur William ABADIE a acquis les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour prendre en compte le risque électrique dans le cadre d'opérations d'ordre électrique ou non électrique et se prémunir de tout accident susceptible d'être encouru.

Au vu de cet avis et compte-tenu des prescriptions contenues dans la norme NF C 18-510, l'employeur peut délivrer à Monsieur William ABADIE l'habilitation mentionnée dans l'exemple du Titre d'Habilitation ci-dessous.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Michel FAU

Directeur



Nous émettons donc un avis :

- Avis Favorable
 Avis Défavorable



TITRE D'HABILITATION ELECTRIQUE

TITULAIRE : M. William ABADIE		L'EMPLOYEUR : RSONA		
Fonction : Electricien		Service/Affection :		
Personnel	Symbol habilitation et attribut	Champ d'application		
Travaux d'ordre NON électrique				
Exécutant				
Chargé de Chantier				

Opérations d'ordre électrique

Exécutant				
Chargé de travaux	B2V	BT	Supermarché de Toulouse Zone machines frigorifiques	
Chargé d'intervention BT	BR	BT<=1000 V	Toutes installations industrielles de la Direction régionale Supermarché de Toulouse Eclairage	
Chargé de consignation	BC	BT	Toutes installations industrielles de la Direction régionale Supermarché de Toulouse Eclairage	
Chargé d'opérations spécifiques				
Chargé d'opérations spécifiques HT				
Habilités spécial				

Document Supplémentaire : NON

Le titulaire : (Date et signature)
M. William ABADIE

Pour l'employeur : (Date et signature)
RSONA

VALIDITE : 09/01/2021

FISONA***M. ROBIC Xavier*****rue la Boétie
bat A
31 000 TOULOUSE**

Abos, le 8 janvier 2019

ANNEXE AVIS APRES FORMATION : HABILITATION ELECTRIQUE***Stagiaire : Monsieur William ABADIE****Session n° 180001A**Dossier suivi par Démonstration**Tél. : 05.59.60.71.59**Mail : yroumegas@defi-informatique.fr*

Monsieur,

Avant de remettre le titre d'habilitation à l'intéressé(e), l'employeur doit s'assurer :

- que les symboles proposés à l'issue de la formation sont cohérents avec les opérations qu'il souhaite confier à la personne concernée par la présente habilitation
 - que le domaine d'application de l'habilitation est convenablement cerné et notamment qu'il ne risque pas de placer le titulaire dans une situation pour la gestion de laquelle il n'aurait pas été formé
 - que la personne concernée possède les compétences nécessaires à l'accomplissement de ces opérations
 - que la personne concernée possède les aptitudes, notamment médicales, à l'accomplissement de ces opérations
 - qu'elle présente, vis-à-vis du risque électrique, un comportement compatible avec la bonne exécution de ces opérations.
 - qu'elle dispose dans l'entreprise des équipements de protection individuel nécessaires à la bonne exécution des tâches qui lui sont confiées
- Le symbole d'habilitation ne suffit pas à lui seul à définir le titre d'habilitation: le champ d'application doit être complètement souligné.

L'EMPLOYEUR doit préciser les limites à appliquer aux habilitations, notamment:

- les types d'ouvrages ou d'installations concernés;
- la localisation des ouvrages ou des installations ou des parties d'ouvrages ou d'installations;
- le type d'opération d'ordre électrique ou d'ordre non électrique autorisé;
- les limites de tension

Une information sur les instructions de sécurité générales relatives à la prévention du risque électrique doit, lorsqu'elles existent, compléter cette formation.

Cet avis doit être archivé par l'EMPLOYEUR jusqu'au prochain recyclage de son titulaire. Il est établi sur la base des niveaux d'HABILITATION demandés par l'EMPLOYEUR de l'apprenant et peut présenter des réserves sur le comportement de l'apprenant ou des remarques sur les moyens, l'environnement, les procédures existantes; il peut enfin faire l'objet de propositions de niveaux différents de ceux souhaités.

SUIVI :

L'HABILITATION doit être examinée au moins une fois par an et chaque fois que cela s'avère nécessaire en fonction des modifications du contexte de travail de l'intéressé(e), notamment dans les cas suivants:

- une mutation de l'habilité(e) avec changement du signataire du titre, un changement de fonction, une interruption de la pratique des OPERATIONS pendant une longue durée (de l'ordre de 6 mois par exemple), une modification de l'aptitude médicale, un constat de non-respect des prescriptions régissant les OPERATIONS, une modification importante des OUVRAGES ou des INSTALLATIONS (évolution du matériel ou de la structure), notamment lorsque la nature des causes de danger et les niveaux de risque évoluent, une évolution des méthodes de travail, une évolution de la réglementation.

A l'issue de cet examen, l'HABILITATION est soit maintenue, soit modifiée, soit suspendue.

Si des besoins de formation sont exprimés ou constatés, ils doivent être satisfaits au moyen d'un recyclage ou d'un complément de formation.

RECYCLAGE

Un recyclage est à dispenser selon une périodicité à définir par l'employeur en fonction des OPERATIONS effectuées, notamment de la complexité ou fréquence des OPERATIONS, de l'évolution technologique des matériels, de la diversité des OUVRAGES ou des INSTALLATIONS.

La périodicité recommandée est de 3 ans.

Il appartient à l'EMPLOYEUR de définir les modalités de ce recyclage après avoir évalué les compétences de son personnel, tant sur le plan théorique que sur le plan pratique (questionnaire, entretien, épreuve pratique, logiciels spécialisés, etc ...). Le recyclage ne peut être entrepris et validé que pour une habilitation ayant fait l'objet d'une formation initiale de même nature.

**Pour tout renseignement, notre équipe est à votre disposition au : 05.59.60.71.59 ou
par mail : formation@defi-informatique.fr. Retrouvez aussi toutes nos informations sur notre site internet :
<http://www.defi-informatique.fr/>**